

ADMINISTRATION

48, rue de la République

RESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER Rue Con art, 14

A PARIS : AGENCE HAYAS Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

PARIS ET DÉPARTEMENTS OUTROPRES mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI:

La Réunion des Syndicats à la Bourse du Travail. — Un Vote important. La Semaine Agricole.

QUESTION D'ARGENT

L'embaras des réactionnaires en présence de la déclaration des cinq cardinaux a été, pendant deux jours, chose plaisante à voir. En effet, comme toute œuvre cléricale, cette déclaration a deux faces: L'une de ces faces, celle de gauche sans doute, c'est une adhésion assez nette au régime républicain.

L'autre, — la joue droite ne doit-elle pas ignorer ce que reçoit la joue gauche? — c'est le procès en règle de tout ce qu'a fait, de tout ce que compte faire la dite République.

Et c'était assez habile. Que pouvaient craindre, en effet, les « Princes » de l'Eglise, ces colonnes porphyriques du trône de l'italien Léon XIII?

La rupture avec le gouvernement; la dénonciation du Concordat!

Or, le Concordat supprimé, c'est-à-dire l'allocation fournie par le gouvernement à des fonctionnaires sans cesse en révolte, le Concordat supprimé, c'est le public dévot obligé de subvenir aux frais de l'autel, les domaines épiscopaux ou paroissiens faisant retour à l'Etat; c'est l'indépendance, enfin, dont ces messieurs se montraient si avides, il y a deux mois.

Cette indépendance, à Rome, on n'en veut à aucun prix. — On sait fort bien, au Vatican, que les pensions qui seraient faites par les fidèles aux évêques et aux curés, pensions assez considérables dans les premiers temps, — car ce sera une mode, — une affaire de chic, — de se payer une cure ou un évêché, comme un mardi au Français ou un vendredi à l'Opéra, — seront payées aux dépens du denier de Saint-Pierre dont les amonées de France forment le plus clair du revenu.

Le pape n'est pas heureux dans ses opérations de bourse, ses liquidations de fin de mois sont lourdes, ses intendants, quoique monsignors, le volent à qui mieux mieux; s'il voit venir encore la source pieuse du denier, il sera forcé de demander à ses créanciers un concordat — qui n'aura rien de celui de Napoléon.

On sait que les questions d'argent sont, pour les gens d'Eglise, des questions sacrées; il n'est pas besoin de se demander longtemps alors la raison des avances subites faites à la République par Léon XIII.

Les cardinaux ne pouvaient jouer à Sa Sainteté le mauvais tour de lui risquer ainsi quelques millions dans l'enjeu d'une partie déjà perdue d'avance.

D'où, adhésion à la forme républicaine. Mais, pour se dévouer à un chef, l'état-major n'est pas cependant contraint de renoncer à ses petits bénéfices — Et l'on connaît les bénéfices du clergé; on sait de quels prix sont payés récriminations et mandements indignés, homélies et fulminations menaçantes; on n'ignore pas que la bourse de la marquise est ouverte à « courageux prêt » qui n'a pas craint de lui dénoncer les abominations de Constans-Hérodote ou de Carnot-Balthazar; que le banquier de monsieur le duc paye à bureau ouvert les traites

et nos sénateurs éprouvent le besoin de se reposer de leurs travaux parlementaires. Ils craignent le surmenage, nous aurions mauvaise grâce de ne pas les approuver.

D'autant mieux que leurs vacances ne seront pas inutiles. A ne rien faire, ils feront d'instinct bonne besogne qu'ils en pourraient accomplir à Paris. Nous sommes actuellement sous le coup d'une grosse difficulté et d'une périlleuse expérience: ce sont, d'ailleurs, actuellement, les deux seuls points noirs d'un horizon relativement calme: la querelle des catholiques et l'application des tarifs protectionnistes.

C'est sur les lieux, c'est au contact de la vraie opinion publique, de celle qui est représentée par les électeurs, qu'il convient d'examiner ces deux grosses questions, pour voir comment il faut — sur l'une — ce qu'on a fait — sur l'autre — ce qu'il convient de faire.

La révolution protectionniste est, à notre sens, la lourde faute qu'on reprochera longtemps à cette Chambre qui n'a pas compris qu'elle ne servait que de mesquins intérêts de clochers et d'égoïstes monopoles de gros manufacturiers et de grands propriétaires. D'ici au 16 février, nos honorables auront déjà eu le temps de voir commencer le concert de réclamations, de protestations et surtout de déceptions qui doivent fatalement être la conséquence de la déchéance économique dont nous leur sommes redevables.

En même temps, ils tâteront le pouls à l'opinion sur cette si grave question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ou tout au moins sur les mesures préparatoires qui, de l'avis de tous ceux qui ne sont pas inféodés au parti catholique, sont désormais la seule façon de répondre à des railleries hautaines semblables à celle de la déclaration des cardinaux. Se dire respectueux de la forme républicaine et accompagner cette déclaration de prétendus griefs qui remettent en question toutes les libertés et toutes les émancipations que nous avons si péniblement obtenues depuis un siècle.

— C'est, en effet, une singulière façon d'obéir à ce que, dit-on, est un ordre du pape.

Mais comme cette obéissance là est en réalité la plus raisonnée, la plus intrinsèque, la plus fanatique des résistances, — on comprend enfin qu'il faut en finir d'une façon ou d'une autre avec des gens qui à tout prétexte, même sans prétexte, comme cette dernière fois, recommencent la guerre religieuse — quittes, comme nous disions avant-hier, à jeter par-dessus bord, pour mieux marcher, les monarchistes qui les gênent.

Eh bien, voilà où il y a dans le parti républicain, une virile résolution à prendre — et cela tout de suite. Et c'est sur quoi nos députés feront bien de consulter leurs électeurs. Ils seront, je crois, étonnés du chemin qu'a fait, depuis quelques jours, l'idée de la réforme qu'on croyait si lointaine.

JEAN-CLAUDE.

La Date des Elections municipales

L'agence Havas a envoyé hier à tous les journaux une note d'allure presque officieuse d'après laquelle les élections municipales restaient définitivement fixées au 1er mai, attendu qu'il n'y avait, ce jour-là, aucune difficulté sérieuse à prévoir et que, par conséquent, il ne serait demandé aucune dérogation à la loi actuellement existante.

Il ne faut pas, croyons-nous, exagérer la portée de cette information qui, tout au plus, indique quelles sont, sur ce point, les idées des inspirateurs de la note de l'agence Havas.

On ne doit pas oublier, en effet, que, puisque ce changement de date ne peut se faire que par une loi, et puisque le

Parlement se réunit le 16 février, la loi en question peut, à ce moment, naître de l'initiative parlementaire aussi bien que de l'initiative gouvernementale.

Comment peut-on donc savoir, dès à présent, quelles seront, sur ce point, les idées des députés ou des sénateurs — et surtout quel accueil serait fait à une proposition tendant à avancer ou à reculer de quelques jours la date des élections.

Persone, que nous sachions, ne songe, dans le parti républicain, à risquer un conflit ou à créer une difficulté quelconque lors de cette journée qui sera d'autant plus pacifique qu'on donnera moins de prétextes aux manifestants pour faire dégénérer leur manifestation en désordres et invasion de bureaux de vote — ou toutes autres incarcérations dans le parti ouvrier — qui en serait peut-être bien innocent — supporterait toutes les conséquences.

Nous avons déjà dit qu'il y aurait prudence et sagesse à ne pas mêler la manifestation ouvrière et les élections. Nous le croyons encore. Et malgré la note d'Havas, nous espérons que notre avis sera partagé par assez de membres du parlement, pour que toute possibilité de désordre, non seulement ne soit pas prévue, — mais aussi soit certainement évitée. P. B.

Paris, 24 janvier.

Dans sa réponse à la première Chambre, relativement aux négociations sur les traités de commerce, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que le gouvernement estimait que la liberté des tarifs néerlandais permettait aux autres pays et surtout à la France d'accorder aux Pays-Bas les tarifs les plus favorables sans qu'ils aient besoin d'exiger d'autres conditions.

La Haye, 24 janvier.

Dans un entretien qu'il a eu hier avec le grand-vizir, M. Cambon, ambassadeur de France, près la Porte, a réglé définitivement l'incident franco-bulgar.

Malgré les nouvelles contradictoires publiées notamment ce matin dans quelques journaux, les renseignements qui nous sont parvenus aujourd'hui, nous autorisent à affirmer que la solution est acquise et donne complète satisfaction à la France.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

LES NOUVEAUX TARIFS DOUANIERS

Paris, 24 janvier.

C'est le 1er février prochain qu'il est entré en vigueur le nouveau régime économique de la France. Le système de notre nouveau tarif général va prendre la place de celui des traités qui expirent après trente ans d'existence.

En prévision de cette échéance, le gouvernement va promulguer au Journal officiel, le 30 janvier au plus tard, un décret rendu sur la proposition des ministres du commerce et des affaires étrangères, et indiquant les puissances auxquelles il sera fait application du tarif minimum en échange de l'application que nous feront ces puissances de leur tarif de faveur.

Ce décret sera précédé d'un rapport au président de la République, dans lequel seront indiquées les conditions dans lesquelles les puissances en question ont obtenu le bénéfice de notre tarif minimum, c'est-à-dire dans lequel sera défini le régime de faveur que ces puissances accorderont aux produits français.

Enfin, nous pouvons ajouter que le ministre des affaires étrangères prépare un Livre Jaune, qu'on espère pouvoir publier le 1er février et qui contiendra, à l'appui du décret, toute la correspondance diplomatique échangée avec les puissances en vue de la fixation de nos relations commerciales avec elles.

De la sorte, le commerce français saura d'une manière précise dans quelles conditions il pourra opérer avec les nations étrangères.

A propos des relations commerciales de la France, nous pouvons dire que d'après les dépêches que nous recevons de notre correspondant de Berne, l'espoir qu'on avait d'arriver pour le 1er février à un modus vivendi entre la Suisse et la France est très près de se réaliser.

A la suite de l'échange de vues qui a eu lieu entre l'ambassadeur de France et le conseil fédéral, ce dernier s'est déterminé à demander aux chambres fédérales, par un message daté d'hier, pleins pouvoirs pour régler au mieux des intérêts Helvétiques les relations commerciales avec la France, à charge de rendre compte, dans une session ultérieure, des mesures qu'il aurait prises.

Les difficultés qui s'élevaient entre les deux pays ont été apaisées par la déclaration que l'ambassadeur de France a été autorisé à faire au conseil fédéral, et de laquelle il résulte que son gouvernement est prêt à ouvrir ultérieurement un examen contradictoire des diverses questions que

soulève l'application du tarif minimum français à certains produits Suisses.

Dans ces conditions, il est très probable, qu'un échange de notre tarif minimum, la Suisse nous concédera à partir du 1er février, le bénéfice de la nation la plus favorisée, c'est-à-dire le tarif conventionnel résultant de son nouveau traité avec l'Allemagne.

Pour tous les produits français, dont les similaires ne seraient pas compris dans le traité entre l'Allemagne et la Suisse, ce serait nécessairement le tarif général suisse, qui serait applicable.

C'est ce même régime qui paraît devoir être établi entre la France et la Belgique. De sorte que ce sont les nouveaux traités établis par l'Allemagne qui vont devenir la base du régime que les pays qui ont contracté avec elle, vont nous appliquer en échange de notre tarif minimum.

En un mot, ce sont les traités avec l'Allemagne qui pour les puissances étrangères seront la mesure du régime de faveur qu'elles nous accorderont par réciprocité. C'est la situation de 1881 retournée: c'était autrefois la France qui, par ses traités avec les puissances, avait fourni la base du régime de la nation la plus favorisée.

De la Hollande, au contraire, nous obtenons le maintien du statu quo en échange de notre tarif minimum.

Avec l'Espagne, les négociations se poursuivent encore, mais aucune solution n'est intervenue jusqu'ici.

Le tarif douanier et les colonies

Nous apprenons que le nouveau tarif douanier sera appliqué, à partir du 1er février, aux produits secondaires de la Réunion, de la Guadeloupe et de l'Indo-Chine, qui comprennent les cafés, cacao et vanilles.

Il reste à prendre une décision pour toutes les autres marchandises, parmi lesquelles se trouve l'article fort important des sucres.

Il est à peu près certain que le conseil des ministres statuera mardi sur le régime applicable aux marchandises actuellement en entrepôt réel.

LE SUCCESEUR DE M. FREPPEL

Depuis la mort de l'évêque d'Anger, il ne se passe guère de jour sans que les journaux bien informés ne désignent le candidat choisi par les comités catholiques pour succéder à M. Freppel.

Succèsivement on a parlé des évêques Turinaz, Trégaro, Goutte-Soulard, d'Huils, etc.

Voici qu'un journal de Brest, en situation d'être bien renseigné, paraît-il, le Courrier du Finistère, annonce que la grande majorité des catholiques de la circonscription désire que M. d'Huils accepte la candidature en remplacement de M. Freppel.

Est-ce là un choix définitif? Il est permis d'en douter.

LES ANARCHISTES

Une réunion tumultueuse a eu lieu hier soir à Saint-Denis. M. Laur, qui devait y prendre la parole sur les récents incidents de la Chambre, où il a joué un rôle... passif, n'avait pas jugé à propos de s'y rendre.

M. Ernest Roche, autre député boulangiste, a failli être assommé dans la bagarre soulevée par les anarchistes, qui se sont emparés de la tribune à coups de poing, criant qu'il fallait guillotiner tous ces gens-là.

AU MAROC

La situation au Maroc s'est améliorée à ce point que l'Angleterre va rappeler le vaisseau de guerre le Thunderer qu'elle avait envoyé à Tanger pour assurer la protection de ses nationaux.

On croit que les autres nations vont suivre son exemple et faire revenir leurs navires de guerre.

MORT D'UN SAVANT

M. Baudrillard, le savant économiste, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, vient de mourir.

Il était né à Paris en 1821; son père, l'agronome bien connu, lui fit faire de fortes études. Elevé au collège Bourbon, le jeune Baudrillard fut plusieurs fois lauréat du grand concours.

A vingt-cinq ans, il obtenait le prix d'éloquence à l'Académie française, pour son « Eloge de l'Argot ».

Il aborda bientôt les questions d'économie politique, suppléa au Collège de France Michel Chevalier, et remplaça Joseph Garnier, à la mort de celui-ci, comme rédacteur en chef du Journal des Économistes.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE TOULON

Toulon, 24 janvier.

Un vif incident s'est produit à la dernière séance du conseil municipal. Le docteur Pellegri, premier adjoint au maire, officier de la Légion d'honneur, ayant été privé par un arrêté municipal de ses fonctions de président du prochain concours général, s'est approché du maire, lui a arraché des mains une pièce qui, disait-il, lui était particulière et l'a déchiré en morceaux. Un violent tumulte s'en est suivi.

M. Pellegri a adressé au préfet sa démission de premier adjoint.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Elections en Hongrie

Budapest, 24 janvier.

C'est dans quelques jours que commencent, en Hongrie, les élections législatives: 483 élections, soit la moitié, auront lieu le 28. Aussi les pays-est en pleine agitation, et, sur nombre de points, on a passé de la parole aux actes, et de violentes bagarres se sont produites dans diverses localités. Il y a même eu mort d'hommes dans plusieurs endroits.

Les partis slovaque et roumain ont décidé de s'abstenir; ils se considèrent comme opprimés et ne se font pas d'illusion sur les sentiments des libéraux et des divers groupes de l'opposition à leur égard. Le clergé même contribue puissamment à l'œuvre de

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 24 janvier.

LA RÉFORME DE L'IMPOT

La ligne de la réforme générale de l'impôt a organisé aujourd'hui une réunion à laquelle assistaient cinq cents délégués et plusieurs sénateurs et députés, parmi lesquels MM. Goblet, Tolain, Leydet et Maugin, qui ont pris la parole et ont été tous très applaudis.

La réunion a voté un ordre du jour exprimant le vœu que cette réforme soit vite réalisée par le Parlement, parce qu'elle est la préface de toutes celles attendues par la démocratie républicaine.

produits les plus distingués de la civilisation moderne, MM. Harry Blount et Alcide Jolivet.

En effet, les deux correspondants étaient venus cher à des impressions au profit de leurs lecteurs et les employaient de leur mieux les quelques heures qu'ils avaient à perdre, car, eux aussi, ils allaient prendre passage sur le Caucase.

Ils se rencontrèrent précisément l'un et l'autre sur le champ de foire, et n'en furent que médiocrement étonnés, puisqu'un même instinct devait les entraîner sur la même piste; mais, cette fois, ils ne se parlèrent pas et se bornèrent à se saluer assez froidement.

Alcide Jolivet, optimiste par nature, semblait, d'ailleurs, trouver que tout se passait convenablement, et, comme le hasard lui avait heureusement fourni la table et le gîte, il avait jeté sur son carnet quelques notes particulièrement honnêtes pour la ville de Nijni-Novgorod.

Au contraire, Harry Blount, après avoir vainement cherché à souper, s'était vu forcé de coucher à la belle étoile. Il avait donc envisagé les choses à un tout autre point de vue, et méditait un article fondé sur la constatation que, dans laquelle les hôteliers refusaient de recevoir des voyageurs qui ne demandaient qu'à se laisser écorcher au moral et au physique!

Michel Strogoff, une main dans sa poche, tenant de l'autre sa longue pipe à tuyau de merisier, semblait être le plus indifférent et le moins impatient des hommes.

(La suite à demain).

Euilleton de l'ECHO DE LYON 25 janvier 9

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

— Demain? répliqua à mi-voix la femme d'un ton qui dénotait une certaine surprise.

— Oui, Sangarre, répondit le bohémien, demain, et c'est le Père lui-même qui nous envoie... où nous voulons aller!

— Là-dessus, l'homme et la femme rentrèrent dans la case, dont la porte fut fermée avec soin.

« Bon! se dit Michel Strogoff, si ces bohémiens tiennent à ne pas être comblés, quand ils parleront devant moi, je leur conseille d'employer une autre langue! »

En sa qualité de Sibérien, et pour avoir passé son enfance dans la steppe, Michel Strogoff, on l'a dit, entendait presque tous ces idiomes usités depuis la Tartarie jusqu'à la mer Glaciale. Quant à la signification précise des paroles échangées entre le bohémien et sa compagne, il ne se préoccupa pas davantage. En quoi cela pouvait-il l'intéresser?

L'heure étant déjà fort avancée, il songea alors à rentrer à l'auberge, afin d'y prendre quelques repos. Il suivit, en s'en allant, le cours du Volga, dont les eaux disparaissaient sous la sombre masse d'innombrables bateaux. L'orientation du fleuve lui fit alors reconnaître quel était l'endroit qu'il venait de quitter. Cette agglomération de chariots et de cases occupait précisément la vaste place où se tenait, chaque année, le principal marché de Nijni-Novgorod, — ce qui expliquait, en cet endroit, le rassemblement de ces bateleurs et bohémiens venus de tous les coins du monde.

Michel Strogoff, une heure après, dormait d'un sommeil quelque peu agité sur un de ces lits russes qui semblent si durs aux étrangers, et le lendemain, 17 juillet, il se réveillait au grand jour.

Cinq heures encore à passer à Nijni-Novgorod, cela lui semblait un siècle. Que pouvait-il faire pour occuper cette matinée, si ce n'était d'errer comme la veille à travers les rues de la ville. Une fois son déjeuner fini, son sac bouclé, son podaroshna visé à la maison de police, il n'aurait plus qu'à partir. Mais, n'étant point homme à se lever après le soleil, il quitta son lit, il s'habilla, il plaça soigneusement la lettre aux armes impériales au fond d'une poche pratiquée dans la doublure de sa tunique, sur laquelle il serra sa ceinture; puis, il ferma son sac et l'assujétit sur son dos. Cela fait, ne voulant pas revenir à la

ville de Constantinople, et comptant déjeuner sur les bords du Volga, près de l'embarcadere, il régla sa dépense et quitta l'auberge.

Par surcroît de précaution, Michel Strogoff se rendit d'abord aux bureaux des steam-boats, et, là, il s'assura que le Caucase partait bien à l'heure dite. La pensée lui vint alors pour la première fois que, puisque la jeune Litvoniene devait prendre la route de Perm, il était fort possible que son projet fut aussi de s'embarquer sur le Caucase, auquel cas Michel Strogoff ne pourrait manquer de faire route avec elle.

La ville haute, avec son kremlin, dont la circonférence mesure deux verstes, et qui ressemble à celui de Moscou, était alors fort abandonnée. Le gouverneur n'y demeurait même plus. Mais, autant la ville haute était morte, autant la ville basse était vivante!

Michel Strogoff, après avoir traversé le Volga sur un pont de bateaux, gardé par des Cosaques à cheval, arriva à l'emplacement même où, la veille, il s'était heurté à quelque campement de bohémiens. C'était un peu en dehors de la ville que se tenait cette foire de Nijni-Novgorod, avec laquelle celle de Leipzig elle-même ne saurait rivaliser. Dans une vaste plaine, située au-delà du Volga, s'élevait le palais provisoire du gouverneur général, et c'est là, par ordre, que résidait le haut fonctionnaire pendant toute la durée de la foire, qui, grâce aux éléments dont elle se compose, nécessitait une surveillance de tous les instants.

Cette plaine était alors couverte de maisons de bois, symétriquement dispo-

sées, de manière à laisser entre elles des avenues assez larges pour permettre à la foule d'y circuler aisément. Une certaine agglomération de ces cases, de toutes les grandeurs et de toutes les formes, formait un quartier différent, affecté à un genre spécial de commerce. Il y avait le quartier des fers, le quartier des fourrures, le quartier des laines, le quartier des bois, le quartier des tissus, le quartier des poissons secs, etc. Quelques maisons étaient même construites en matériaux de haute fantaisie, les unes avec du thé en briques, d'autres avec des meublons de viande salée, c'est-à-dire avec les échantillons des marchandises que leurs propriétaires y débitaient aux acheteurs. Singulière réclame, tant soit peu américaine!

Puis, sur les places, entre les quartiers de cette ville improvisée, c'était une agglomération de bateleurs de toute espèce: saltimbanques et acrobates, assourdissant avec les hurlements de leurs orchestres et les vociférations de leur parade; bohémiens, venus des montagnes et disant la bonne aventure aux badauds d'un public toujours renouvelé; zingaris ou tsiganes, — nom que les Russes donnent aux gypsies, qui sont les anciens descendants des Cophtes, — chantant leurs airs les plus colorés et dansant leurs danses les plus originales; comédiens de théâtres forains, représentant des drames de Shakespeare, appropriés au goût des spectateurs, qui s'y portaient en foule. Puis, dans les longues avenues, des montreurs d'ours promenaient en liberté leurs équilibristes à quatre pattes, des ménageries retentissaient de rauques cris d'ani-

maux, stimulés par le fouet acéré ou la baguette rongie du dompteur, enfin, au milieu de la grande place centrale, encadrée par un quadruple cercle de dilettanti enthousiastes, un chœur de mariniers du Volga, assis sur le sol comme sur le pont de leurs barques, simulait l'action de ramer, sous le bâton d'un chef d'orchestre, véritable timonier de ce bateau imaginaire!

Coutume bizarre et charmante! au-dessus de toute cette foule, une nuée d'oiseaux s'échappaient des cages dans lesquelles on les avait apportés. Suivant un usage très suivi à la foire de Nijni-Novgorod, en échange de quelques kopeks charitablement offerts par de bonnes âmes, les goéliers ouvraient la porte à leurs prisonniers, et c'était par centaines qu'ils s'envolaient en jetant leurs petits cris joyeux.

Tel était l'aspect de la plaine, tel il devait être pendant les six semaines que dure ordinairement la célèbre foire de Nijni-Novgorod.

Puis, après cette assourdissante péroraison, l'immense brouhaha s'éteignait comme par enchantement, la ville haute reprendrait son caractère officiel, la ville basse retomberait dans sa monotonie ordinaire, et, de cette énorme affluente de marchands, appartenant à toutes les contrées de l'Europe et de l'Asie centrale, il ne resterait ni un seul vendeur qui eût quoi que ce soit à vendre encore, ni un seul acheteur qui eût encore quoi que ce soit à acheter.

Il convient d'ajouter ici que cette fois, au moins, la France et l'Angleterre étaient chacune représentées au grand marché de Nijni-Novgorod par deux des

magyarisation. Dans un mandement lancé à l'occasion des élections, l'évêque de Kaschau, M. Babic, vient d'inviter les prêtres de son diocèse à coopérer de toutes leurs forces à la propagation de la langue hongroise.

Une Election en Angleterre

Londres, 24 janvier. M. Maden, gladstonien, est élu à Rossendale, par 6,066 voix contre 4,841 données à M. Brooks, unioniste. La majorité en faveur du candidat gladstonien est de 1,225.

Troubles en Perse

Téhéran, 24 janvier. Le conflit qui a éclaté entre la population et les troupes dans le district de Kallar-Bah et un journal de Tiflis annonçant avoir eu lieu le 15 janvier, remonte réellement à deux mois avant la capture de Syed, auteur d'une révolte dans la province de Mazanderan.

Cet homme, après s'être déclaré prophète et chargé par Dieu de réformer l'islamisme, souleva la population, et les troubles furent réprimés après un combat très vif. L'instigateur de la rébellion fut arrêté et amené à Téhéran, comme la nouvelle en a déjà été donnée.

L'Impératrice d'Allemagne

Berlin, 24 janvier. L'impératrice d'Allemagne se trouve de nouveau dans une position intéressante. La nouvelle sera officiellement annoncée au commencement du mois de février.

Dépêches Diverses

INCENDIE AU QUAI D'ORSAY

Un commencement d'incendie s'est déclaré, ce matin, dans un couloir du ministère, donnant accès à la lingerie. Le feu a été immédiatement éteint par les pompiers du poste du ministère.

UN REMORQUEUR COUPÉ EN DEUX

Le Havre, 24 janvier. Je vous ai télégraphié hier la catastrophe dont l'avant-port du Havre a été le théâtre. Le steamer la Normandie, en quittant le port, a coupé net par le milieu le remorqueur l'Abélie n° 9, qui coula immédiatement. Cinq hommes furent noyés.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER

Béthune, 24 janvier. Hier, à onze heures du soir, le train de voyageurs venant de Lille, a renversé le heurtoir et est entré dans le bâtiment de la gare de Béthune. Le mécanicien n'avait pas remarqué le signal d'arrêt.

UN INCENDIE A LILLE

Lille, 24 janvier. Un grand incendie a éclaté à minuit quarante dans les magasins de M. Delbaere, négociant en cuirs, rue des Oyers. A l'heure qu'il est, les flammes s'élevaient à une grande hauteur. On craint que le feu ne gagne les maisons voisines.

COLLISION DE TRAINS

St-Petersbourg, 24 janvier. Une collision entre deux trains a eu lieu sur la ligne de Riask-Morsehensk, plusieurs wagons et une locomotive ont été brisés. Il y a plusieurs morts et de nombreux blessés.

L'INSAISSABILITÉ DES SALAIRES

M. Loustalot, député, vient de déposer une proposition qui a un caractère profondément humanitaire et philanthropique. Il s'agit de déclarer insaisissables les traitements et salaires payés par mensualité et ne dépassant pas 60 francs par mois.

qu'il gagne péniblement mensuellement et qui lui donnent à peine le pain de chaque jour, un créancier impitoyable peut saisir et lui enlever un cinquième, c'est-à-dire 12 francs par mois ? Nous savons bien qu'on peut dire que les droits des créanciers doivent aussi être sauvegardés ; mais quand ceux qui prêtent ont fondé leur crédit sur les petits ménages sauront certainement qu'ils ne peuvent saisir les modestes salaires, ils sauront qu'ils ont eux-mêmes intéressés par d'autres moyens. En tout cas, on ne verra pas, pour des sommes extrêmement minimes, des saisies-arrêts et des procédures compliquées qui grossissent outre mesure de frais onéreux une créance généralement de peu d'importance. La limitation de l'insaisissabilité à un traitement de 60 fr. par mois est sans doute arbitraire, mais il faut bien poser une règle, et ce chiffre paraît raisonnable.

Convocation des Réservistes et Territoriaux EN 1892

Voici le résumé aussi succinct que possible des dispositions arrêtées pour les appels de cette année :

Infanterie. — Dans toutes les régions (sauf les 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, 13^e et 17^e continuant à former des régiments mixtes pour les grandes manœuvres), seront convoqués par voie d'affiches :

1^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

2^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

3^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

4^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

5^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

6^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

7^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

8^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

9^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

10^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

11^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

12^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

13^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

14^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

15^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

16^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

17^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

18^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

19^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

20^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

21^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

22^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

23^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

24^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

25^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

26^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

27^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

28^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

29^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

30^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

31^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

32^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

33^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

34^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

35^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

36^o Les réservistes des régiments subdivisionnaires et régionaux non affectés à l'un des 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e bataillons ;

Du 40 octobre au 23 octobre, ceux affectés à ces deux premiers bataillons. Dans les six régions ci-dessus désignées, on se conformera aux dispositions suivantes :

Dans les 4^e régions, du numéro pair des 5^e, 6^e et 17^e régions, ainsi que dans ceux de Pérone, Abb-ville, Belfort et Besançon, les hommes seront convoqués par voie d'affiches du 5 au 18 septembre. Dans ces seize régions, ne seront d'ailleurs convoqués cette année que les cadres (officiers) des deux premiers bataillons.

Dans les régiments de Roanne et de Montluçon, les hommes des deux premiers bataillons seront convoqués par voie d'affiches, du 5 au 18 septembre ; les autres du 25 avril au 8 mai.

Des convocations individuelles pourront être faites dans les autres bataillons et le dépôt, pour porter les deux premiers à l'effectif nécessaire pour les manœuvres.

Dans la cavalerie territoriale, seront appelés par voie d'affiches les hommes des escadrons pairs, en deux séries : la 1^{re} du 3 au 16 octobre ; la 2^e du 17 au 30. Pour les 5^e, 6^e et 17^e, qui forment un régiment mixte, on se conformera aux dispositions spéciales édictées le 28 novembre dernier.

Dans l'artillerie, également deux séries : la 1^{re} du 26 septembre au 9 octobre, la 2^e du 12 au 25. Les deux séries seront déterminées ultérieurement et portées à la connaissance du public par voie d'affiches au moins 2 mois avant le 22 août.

En outre, dans les 5^e, 6^e et 17^e régions, un certain nombre d'hommes de la classe 1890 seront convoqués individuellement par anticipation du 5 au 18 septembre, pour constituer quelques unités de manœuvre.

Dans le génie, les hommes des compagnies paires et du dépôt seront appelés par voie d'affiches du 16 au 29 mai.

Dans le train, les hommes des compagnies paires seront appelés individuellement pendant l'année, suivant les besoins du service.

Dans les autres troupes ou services, les convocations auront lieu par ordre d'appel individuel.

Dispenses. — On sait que les hommes qui ont accompli volontairement cinq années pleines de service actif, en renonçant au bénéfice des renvois par anticipation, sont dispensés du premier des appels du temps de paix prévus par la loi.

Les seuls cas de dispense admis de plein droit sont :

1^o Ceux des hommes classés comme non disponibles ou ayant reçu une affectation spéciale ;

2^o Ceux des hommes qui auront obtenu, sur leur demande, une dispense à titre de soutien de famille. Ces demandes devront être déposées vingt jours avant la convocation.

Dans tous les autres anciens cas de dispense, il sera accordé des ajournements s'il y a lieu. Ceux intéressant les régiments mixtes ne seront accordés qu'avec la plus grande réserve.

Les réservistes ajournés en 1891 et les territoriaux ajournés antérieurement et appartenant à des unités paires, accompliront leur période en 1892, aux époques fixées pour les catégories auxquelles ils appartiennent.

Les réservistes ajournés au printemps de 1892, seront convoqués du 14 mars au 10 avril, ou en même temps qu'une des séries de leur arme, dans les premiers mois de l'année.

En Algérie seront convoqués, en 1892, les réservistes de la classe 87 seulement, et les territoriaux d'une partie des classes 78 et 79. Les dates et les conditions de ces convocations seront arrêtées par le général commandant le 19^e corps d'armée, après entente avec le gouverneur général civil.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Givors. — Police. — M. Rieux, commissaire de police de Givors, a mis hier en état d'arrestation le nommé Ferbœuf, âgé de 31 ans, serrurier, natif de Saint-Paulien (Haute-Loire).

Cet individu était en pension chez M. Séve, Grande-Rue, et lui devait quinze jours de pension ; son patron, M. Drevet, était gérant.

Ferbœuf n'a rien trouvé de mieux, pour extorquer une pièce de dix francs à M. Séve, que de falsifier un chiffre de sa note.

Le truc, qui était très apparent, a été découvert. Procès-verbal a été dressé et Ferbœuf a été remis entre les mains de la gendarmerie pour être conduit à Lyon, sous escorte, à la disposition de M. le procureur de la République.

Théâtre. — Aujourd'hui, lundi 25 janvier, les artistes du théâtre municipal de Vienne, donneront une représentation des Dragons de Villars.

Les conscrits de la classe 1891. — Les conscrits de la classe 1891 ont été, hier, avec entrain, leur tirage au sort, qui aura lieu jeudi prochain 28 courant. Rendez-vous était donné pour deux heures, chez M. Porchet, café du Théâtre, à 2 heures 1/2, nos jeunes conscrits faisaient la tournée en ville, drapeau, cannes et musique en tête.

Un grand nombre de coursions détruits par les fortes gelées auraient pu être conservés si l'on avait eu le soin de prendre cette simple précaution.

Aussi devrait-on veiller, ce me semble à ce que, dans tous les vignobles, la taille soit pratiquée selon ces principes utiles. Malheureusement on s'en tient généralement peu de compte de ces recommandations. Les vigneronnes, pour la plupart, se font un grand obstacle de la difficulté de cette opération, alors que, réellement, elle n'est pas du tout difficile. Ils prétendent d'abord qu'elle exigera beaucoup plus de temps, ce qui est une exagération.

Plusieurs, en effet, qui n'avaient pas de parti pris, qui montraient de la bonne volonté, m'ont fait remarquer que le premier jour, ils hésitaient un peu et avaient pu apporter beaucoup plus d'attention, ce qui s'était traduit par une diminution assez considérable du nombre de ceps taillés pendant la journée.

Il m'ont avoué cependant, que la difficulté était de moins en moins accentuée les jours suivants et qu'au bout d'une semaine, ils étaient devenus à peu près aussi habiles dans cette manière d'opérer qu'il était possible nouvelle pour eux. Enfin, il en est beaucoup qui, à demi-conscients, et à défaut de meilleurs arguments, m'ont objecté que la souche ainsi taillée était moins agréable à voir ; qu'en un mot, pour employer

A quatre heures, un repas leur était servi chez M. Ollagnon, cafetier ; à la Friedrière, à 8 heures du soir, un grand bal a terminé cette charmante petite fête.

Les conscrits de la classe 1891. — Les conscrits de la classe de 1891, sont prêts d'assister à la réunion qui aura lieu jeudi prochain, 28 courant, à 8 heures du soir, chez M. Carbi, café de Paris, pour organiser un grand banquet fraternel, afin de fêter le dixième anniversaire de leur tirage au sort.

LOIRE

Saint-Etienne. — Triste accident. — La nuit dernière notre confrère Marcellin Matrat, correspondant du Nouvelliste, rentrait à son domicile, rue Louis Merliu, 14, au troisième étage, lorsque arrivé au deuxième étage, l'escalier n'étant pas éclairé, il bascula sur la rampe, haute de 80 centimètres seulement, et alla s'écraser sur les dalles du couloir. Dans sa chute, il brisa un bec de gaz servant à l'éclairage de l'escalier. Matrat a été transporté à l'hôpital où il expira bientôt sans avoir repris connaissance. C'était un confrère sincère et loyal.

Rive-de-Gier. — Vol. — Dans la nuit du 23 au 24, des malfaiteurs se sont introduits dans la cour de M. Boichot, quartier Prugnat, et de là ont pénétré dans la cave et ont soustrait dans une barrique de cognac une quantité de cinquante-cinq litres, de la valeur de cent-vingt francs environ.

Une plainte a été portée à la gendarmerie de notre ville, qui fait d'actives recherches.

Marché. — Aujourd'hui a eu lieu le marché aux porcs ; 249 ont été amenés, dont ont été vendus dans les prix de 88 à 94 fr. les 100 kilogs.

Il en a été vendu 69 à l'intérieur et 180 à l'extérieur.

La France prévoyante. — La réunion générale de la France prévoyante a eu lieu aujourd'hui, à deux heures du soir, dans la salle de la Justice-de-Paix, pour le renouvellement du bureau.

Ont été nommés :

MM. Sébastien Brunon président, Claudius Imbert vice-président, Jean-Baptiste Choretier secrétaire, Claudius Desgranges secrétaire-adjoint, François Martin trésorier, Joseph Dufaix trésorier-adjoint, Marcelle Delachaux archiviste, Lhopital, Havaise, Jayet et Frantz, membres du conseil de surveillance.

DROME

Valence. — L'insécurité de la rue de la Gare. — Comme je vous l'ai télégraphié, hier, la nommée V. E... est en ce moment à l'hopital de notre ville et dans un état tellement grave qu'on ne peut l'interroger.

Il paraîtrait que plusieurs personnes seraient impliquées dans cette affaire qui fait assez de bruit ici.

Le concert de la musique d'artillerie. — La température printanière que nous avons le bonheur d'avoir, avait attiré une foule de promeneurs sur notre place Champignonnet.

Depuis le commencement de l'hiver, nous avions été privé de pouvoir venir applaudir notre excellente musique. Aussi, est-ce avec une satisfaction générale que tous les Valentinois avaient pris comme but de promenade le chemin de la place du Champ de Mars.

Sans gêne. — Hier, dans la soirée, deux tristes personnages ayant la plus mauvaise réputation, avaient pris pour champ d'exploit la buvette du polygone tenu par le sieur Blanchet.

Après avoir fait de nombreuses libations et voyant le quart d'heure de Rabelais arrivé ils ne trouvèrent rien de mieux pour solder le patron, que de l'insulter et le menacer de coups.

Le propriétaire porta plainte au commissariat de police qui fit arrêter l'un de ces malandrins, le nommé Hyppolite Gilardet, âgé de 27 ans, d'origine Corse, souteneur dangereux. Son complice ne tardera pas à le rejoindre.

Assemblée générale des Prévoyants de l'Avenir (422^e section). — Comme nous l'avions annoncé, la réunion a lieu au foyer du théâtre, dès le commencement une foule nombreuse assiste à cette réunion.

Au bureau prennent place : MM. Grouze, président ; Viennet, trésorier-adjoint ; Ducros, secrétaire ; Balar, Charreyre, comptables, Terrot et Mourier.

Plusieurs questions sont à l'ordre du jour :

1^o Acceptez-vous la radiation des membres des 12^e section de Paris et 110^e d'Orléans, non à l'unanimité.

2^o Acceptez-vous le Congrès quinquennal et à quelle date ? Pour 1893. Oui à l'unanimité.

3^o Nomination du Comité central par les bureaux et les conseils de surveillance. Oui à l'unanimité.

4^o De l'orphelinat ! Pour ou contre. Oui ou non ? Réponse : Non à l'unanimité.

La réunion continue. Demain nous donnerons les noms des différents orateurs qui ont été appelés à prendre la parole pour les intérêts de cette société philanthropique.

Romans. — Nomination. — M. d'Urball, lieutenant au 75^e de ligne, est nommé au 1^{er} régiment d'étranger.

Consultations gratuites. — Nous rappelons au public que des consultations gratuites ont lieu, tous les jours, à l'hôpital, de

8 heures à 9 heures du matin. Les deux médecins actuellement de service sont les docteurs Filhol et Fabre.

Condamnation. — Le nommé Teyre, âgé de 49 ans, ouvrier coiffeur, arrêté à la suite de l'agression du 1^{er} janvier, dans la rue Saint-Just, contre une sœur de Bon-Sejours, a été condamné par le tribunal correctionnel de Valence à six jours d'emprisonnement et cinq francs d'amende.

Saint-Bardoux. — Vol. — Des malfaiteurs restés inconnus ont pénétré, la nuit d'hier, à samedi, dans une écurie appartenant à M. Itier, propriétaire dans notre commune.

Ils ont enlevé douze brebis et quatre chèvres, estimées à une somme d'environ quatre cents francs.

CLASSEMENT des Instituteurs et des Institutrices DU RHONE

INSTITUTEURS

141 Joseph Lefaille, Pommiers ; 142 Antoine Lautier, rue Béchevin ; 143 Jules Gérard, Saint-Paul ; 144 Benoît Nesmes, La Demi Lune ; 145 Justin Poirot, Aize ; 146 Claudius Bonnetain, avenue des Ponts ; 147 Maurice-Emile Petit, rue de l'Ordre ; 148 Philibert Chopin, St-Martin-en-Haut ; 149 Claude Feste, rue Bossuet ; 150 Jean Dubert, rue Vaucauson ; 151 Claude Morel, Tarnier ; 152 Clément Dujols, Aigueperse ; 153 Antoine Cézard, rue Chapomay ; 154 François Dourmier, Ville-sur-Jarniou ; 155 Joseph Christophe, rue Duquesclin ; 156 Joseph Charreyre, Grande rue de la Guillotière ; 157 François Minja, rue Smith ; 158 Pierre Lapierre, quai Fulchiron ; 159 Jacques Leuret, rue Villeroi ; 160 Lucien Gravier, Grande rue de la Guillotière ; 161 Antoine Lager, rue Saint-Jean ; 162 Désiré Koenig, rue Pailleton ; 163 Joseph Dupuis, Albigny ; 164 Etienne Paté, rue Smith ; 165 Jean-Baptiste Bechet, Courzieux ; 166 Augustin Proriot, Saint-Clair ; 167 J.-B., Cuquel, rue Adelaide-Perrin ; 168 Jean-Marie Verne, rue Neyret ; 169 François Pagnoz, Monplaisir ; 170 Claudius Bador, suppléant à Lyon ; 171 Marius Bonnet, Moulin-à-Vent ; 172 Albert Bachard, rue Boileau ; 173 François Thomas, rue Sale ; 174 Joseph Arnaud, Blerette ; 175 Isidore Perrin, Haute-Rivoire ; 176 Jules Bas, rue de l'Ordre ; 177 Samuel Pochar, rue Adelaide-Perrin ; 178 Alfred Dutrange, rue Vaucauson ; 179 Joseph Beaumont, rue Part-Dieu ; 180 Charles Durand, Saint-Laurent-de-Chamousset ; 181 Jean Poulnot, rue Jacquart ; 182 Claude Renard, place Morel ; 183 Sébastien Commissaire, rue Part-Dieu ; 184 Frédéric Aubaret, rue Boileau ; 185 Charles Moine, rue d'Ecully ; 186 Pétus Montier, rue Neyret ; 187 Claude Chard, rue Luizerne ; 188 Victor Hermetet, rue Tête-d'Or.

INSTITUTRICES

141 Joseph Lefaille, Pommiers ; 142 Antoine Lautier, rue Béchevin ; 143 Jules Gérard, Saint-Paul ; 144 Benoît Nesmes, La Demi Lune ; 145 Justin Poirot, Aize ; 146 Claudius Bonnetain, avenue des Ponts ; 147 Maurice-Emile Petit, rue de l'Ordre ; 148 Philibert Chopin, St-Martin-en-Haut ; 149 Claude Feste, rue Bossuet ; 150 Jean Dubert, rue Vaucauson ; 151 Claude Morel, Tarnier ; 152 Clément Dujols, Aigueperse ; 153 Antoine Cézard, rue Chapomay ; 154 François Dourmier, Ville-sur-Jarniou ; 155 Joseph Christophe, rue Duquesclin ; 156 Joseph Charreyre, Grande rue de la Guillotière ; 157 François Minja, rue Smith ; 158 Pierre Lapierre, quai Fulchiron ; 159 Jacques Leuret, rue Villeroi ; 160 Lucien Gravier, Grande rue de la Guillotière ; 161 Antoine Lager, rue Saint-Jean ; 162 Désiré Koenig, rue Pailleton ; 163 Joseph Dupuis, Albigny ; 164 Etienne Paté, rue Smith ; 165 Jean-Baptiste Bechet, Courzieux ; 166 Augustin Proriot, Saint-Clair ; 167 J.-B., Cuquel, rue Adelaide-Perrin ; 168 Jean-Marie Verne, rue Neyret ; 169 François Pagnoz, Monplaisir ; 170 Claudius Bador, suppléant à Lyon ; 171 Marius Bonnet, Moulin-à-Vent ; 172 Albert Bachard, rue Boileau ; 173 François Thomas, rue Sale ; 174 Joseph Arnaud, Blerette ; 175 Isidore Perrin, Haute-Rivoire ; 176 Jules Bas, rue de l'Ordre ; 177 Samuel Pochar, rue Adelaide-Perrin ; 178 Alfred Dutrange, rue Vaucauson ; 179 Joseph Beaumont, rue Part-Dieu ; 180 Charles Durand, Saint-Laurent-de-Chamousset ; 181 Jean Poulnot, rue Jacquart ; 182 Claude Renard, place Morel ; 183 Sébastien Commissaire, rue Part-Dieu ; 184 Frédéric Aubaret, rue Boileau ; 185 Charles Moine, rue d'Ecully ; 186 Pétus Montier, rue Neyret ; 187 Claude Chard, rue Luizerne ; 188 Victor Hermetet, rue Tête-d'Or.

(A suivre).

LES ANARCHISTES

Il y a des anarchistes à Lyon : ils sont relativement peu nombreux, on les connaît, et dans les syndicats dont ils font partie, ils ont voix délibérative comme les autres. Ils en usent ou n'en usent pas, ils mettent au panier leur carte électorale ou la conservent comme pièce d'identité : c'est leur droit absolu, mais en temps ordinaire, ils s'abstiennent de formuler leur opinion,

Réflexion faite, il existe bien la réglementation que l'on nous demande sur cette matière, seulement on ne l'applique pas.

La chasse : Beaucoup de nos compatriotes, encouragés par la température printanière dont nous jouissons, ont fait hier une dernière partie de chasse.

C'est du reste à dimanche prochain, 31 janvier, que la fermeture est fixée. A ce propos, il est bon de rappeler que la chasse du gibier d'eau sur les fleuves, rivières et étangs, est autorisée jusqu'au 31 mars prochain, à la condition expresse qu'elle ait lieu en bateau.

La chasse au bécasseau reste permise sur la Saône du 15 juillet au 30 avril suivant. La chasse de la bécasse dans les bois reste absolument interdite à partir du jour de la clôture de la chasse pour le gibier sédentaire.

La vente et le colportage du gibier d'eau sont autorisés jusqu'au 31 mars prochain, à condition que le gibier vendue et colporté sera couvert de ses plumes.

La vente, le transport et le colportage des sangliers et des lapins de garenne tués pendant la fermeture de la chasse sont autorisés de toute formalité.

Sont réputés animaux malfaisants ou nuisibles et punies en tout temps être détruits avec des poisons en fer : les sangliers, loup, blaireaux, putois, fouines, renards, belettes, chats sauvages, taupes et toutes espèces d'animaux de proie, ainsi que les cerfs, les biches et les lapins de garenne.

Conseils aux importateurs : On écrit de Port-au-Prince que les négociants lyonnais ne sauraient être trop prudents en ce qui concerne les expéditions de marchandises et les ouvertures de crédit à faire actuellement sur cette place.

Il existe, en effet, une crise commerciale en Haïti, principalement dans la capitale, et de nombreux négociants ont déjà suspendu leurs paiements par suite de l'impossibilité d'écouler les marchandises en magasin.

Il convient donc de ne traiter que sur garanties suffisantes données par une maison de banque en France ou l'intermédiaire d'un commissionnaire français répondant des envois.

UN GROS PROCÈS

Nous lisons dans le Courrier de Lyon : Sait-on que la ville est sur le point de se voir condamnée à une restitution de près d'un million qui pourrait porter une grave atteinte à l'équilibre de son budget.

Il s'agit des droits de stationnement des bateaux sur la Saône, droit qu'elle a, par-là, indûment perçus depuis trente ans. Il y a sept à huit ans, la compagnie des Parisiens, au moment où fut nommé un jury pour la révision des taxes, eut l'occasion d'étudier complètement cette question et s'aperçut que les taxes perçues par la ville, étaient illégales, n'ayant pas été homologuées par le préfet.

Après examen, M. le docteur Gailleton fut d'avis de chercher une transaction et d'arrêter l'affaire. Le conseil des adjoints ne fut pas de son avis. Le procès fut engagé, et d'abord gagné. Mais la cour de cassation à qui l'affaire fut soumise, se prononça contre la ville. La compagnie des Parisiens fut remboursée de tout ce qu'elle avait payé depuis 1886, époque à laquelle elle refusa de se soumettre à la taxe.

Mais l'appât vient en mangeant. La prescription des taxes indûment perçues est une prescription trentenaire. La compagnie des Parisiens veut maintenant se faire restituer tout ce qu'elle a payé depuis 1892. Ce qui ferait le joli denier de trois cent mille francs.

Et elle n'est point seule, la compagnie des Mouches manifeste les mêmes intentions, et pour le même chiffre. Et puis il y a encore les riverains, les platés, les chalands industriels.

Bref, les mémoires qui se suivent et se ressemblent s'accumulent dans les bureaux du conseil de préfecture du Rhône, et nous avons pu admirer leur masse imposante — et menaçante.

LA PRÉVOYANCE SCOLAIRE

Les membres du conseil d'administration de la Prévoyance scolaire du premier arrondissement, société de bienfaisance, ont donné hier, au Grand-Théâtre, une grande fête dont le produit était destiné à leur œuvre.

La fête comprenait d'abord un concert, ensuite une conférence. Les organisateurs s'étaient assurés, pour le concert, le concours de plusieurs artistes du Grand-Théâtre : M. Burdeau, député de l'arrondissement, avait été choisi comme conférencier.

A une heure et demie, aussitôt les portes ouvertes, le théâtre est littéralement envahi, des fauteuils aux troisièmes galeries, par les spectateurs désireux d'apporter leur obole à une œuvre philanthropique, dont les résultats sont déjà très appréciables.

Le public fait un chaleureux accueil aux excellents artistes, MM. Bertelly, Darracq, Doux, MM. Massara, Huguet, Javid, Guzin, Forestier, et applaudit vivement l'excellent Harmonie municipale, placée à l'orchestre.

Entre la première et la deuxième partie, M. Burdeau fait sa conférence. En l'absence de M. Floquet, retenu à Paris par les travaux parlementaires M. Serin prend place au fauteuil de la présidence. A ses côtés se trouvent MM. Nolot, président du conseil général; Clavel, Bouillon, Bessières, Lavigne, Javot, Ferrand, conseillers d'arrondissement; Bizet, Martinière, anciens conseillers; les membres de la Prévoyance, etc.

Dans une loge, on remarque MM. Rivaud, préfet; Rostaing, secrétaire général; de Blauche, conseiller de préfecture; à l'orchestre, le général Raynal de Tissonnière; Thévard, avocat général, etc.

Après l'exécution de la Marseillaise, écoutée debout, M. Serin présente les excuses de M. Floquet qui, retenu à Paris, n'a pu venir, ainsi qu'il l'avait promis, présider la conférence, puis donne la parole à M. Burdeau.

Vous avez réalisé d'immenses progrès et rendu de grands services à l'enfance. Il y a quinze ou vingt ans, deux millions de familles pauvres n'envoyaient pas leurs enfants à l'école; car, en se séparant d'eux, elles se privaient d'un salaire. Et puis, il aurait fallu veiller décemment le jeune élève, afin de l'empêcher d'être en butte aux raileries de jeunes camarades nés de parents fortunés. Pour ces deux raisons, les écoles étaient désertes.

Des citoyens généreux, vous êtes de ceux-là, messieurs, ont pensé qu'il fallait aider à ces déshérités et, en peu de temps, ont fondé dans tous les départements des sociétés semblables à la Prévoyance scolaire. Il en existe actuellement 15,000. Elles possèdent un fonds de réserve de cinq à six millions et peuvent, chaque année, donner des vêtements aux enfants pauvres, qui maintenant ne désertent plus des écoles. Voilà ce que vous avez fait, messieurs, et je vous en félicite.

Vous avez compris que c'est un devoir que de secourir les faibles, que du rang de ces enfants que vous aidez, sortira peut-être l'élite du pays.

Qui vous dit qu'à ce moment n'étudie pas dans une école de faubourg, l'élève qui continuera les découvertes scientifiques de Claude Bernard, deviendra grand comme Victor Hugo, qui sait si dans une petite école de hameau, ne travaille pas le Gambetta qui relèvera le drapeau de la patrie et rendra à la France ses anciennes frontières?

En agissant ainsi, vous croyez, messieurs, avoir fait œuvre de bienveillance et de générosité, et vous avez fait œuvre de justice et de réparation.

En effet, vous qui avez hérité d'un bien, à qui le devez-vous, si ce n'est à la société qui a sanctionné le droit à la propriété? En distribuant aux déshérités une part de ce pécule qui vous a donné un avantage sur eux, vous réparez une injustice. Voilà une vérité, car il n'y a personne qui ne puisse dire : j'ai quelque chose à réparer, je dois restituer le superflu.

Vous l'avez compris, Messieurs, car vous avez fondé une œuvre, je ne dis pas une œuvre de charité, car ce mot à quelque chose d'humiliant, mais de solidarité.

L'orateur continuant sur le même sujet est amené à dire que les classes riches en réparant les injustices du sort font du socialisme autoritaire comme en Allemagne, où la vie de chacun est contrôlée, mais un autre socialisme qui ne comprend que des initiatives, des bonnes volontés, et arrivera sous peu à résoudre les grands problèmes sociaux.

M. Burdeau ajoute que l'enfance ne doit pas être protégée seule et que les classes pauvres doivent pouvoir compter sur toute notre bienveillance et sur tous nos efforts.

Nous devons, nous citoyens, compatir aux souffrances d'autrui et pratiquer cette maxime : Chacun pour tous, tous pour chacun.

Si nous soutenons l'enfance, nous ne pouvons abandonner la vieillesse, et il est douloureux de voir un travailleur, qui a peine, souffrir, pendant trente, quarante ou cinquante années, être misérable et souffrir, quelquefois de la faim, quand il ne peut plus travailler.

Les sociétés de secours mutuels viennent bien en aide au travailleur qui a versé, pendant son existence, une faible mensualité; mais cette pension atteint un chiffre dérisoire qui, en moyenne, ne dépasse pas 80 francs. Là, il y a des modifications à faire, un remède à apporter.

L'orateur parle du projet de loi, préparé par M. Constans, et pense que s'il aboutit, le travailleur pourra, en ajoutant aux économies qu'il aura pu réaliser, le montant de la rente qui lui sera servie, être à l'abri de la misère, quand il ne pourra plus travailler.

Pour en arriver là, il nous faudra travailler, mais combinons nos efforts, atteignons à la besogne et souvenons-nous, messieurs, que la France notre cher pays est la patrie des sacrifices.

C'est sur ces mots que finit M. Burdeau. Trois fillettes, appartenant aux écoles du premier arrondissement, montent sur la scène et, pendant que deux d'entre elles offrent des bouquets au conférencier et à M. Serin, l'autre débite un gentil compliment dans lequel elle remercie le conférencier et les membres de la Prévoyance scolaire.

La Bourse du Travail

Près de trois mille citoyens étaient réunis à la Bourse du Travail, ensuite de la convocation que l'Echo de Lyon a publiée. La question posée était celle-ci : les syndicats doivent-ils ou non rester à la Bourse du Travail dans les conditions que les récentes décisions de la municipalité leur ont faites.

Le bureau était composé des citoyens Bernard, président; Charvet et Ribard, assesseurs, et Cochet, secrétaire.

Le citoyen Rebatai donne lecture de la réunion tenue le 16 janvier à la Bourse du Travail, à la suite de laquelle on a décidé de s'en rapporter à la décision d'une réunion plus nombreuse.

Le citoyen Péronin, secrétaire de la Bourse du Travail, donne lecture de procès-verbaux de nombreux syndicats approuvant l'idée de l'évacuation, ou s'en rapportant à la décision qui sera prise par l'assemblée; ils sont soixante-cinq représentant la presque unanimité des syndicats adhérents à la Bourse du Travail.

Le citoyen Lasserre porte à la tribune, sur l'adhésion du syndicat des peintres-plâtriers, une observation qui lui retire ensuite.

Le citoyen Péronin, après avoir critiqué les évaluations des dépenses présentées par la municipalité sur le chauffage et l'éclairage, expose sommairement que la Bourse du Travail n'est utile que si elle est indépendante. La Bourse du Travail doit être pour la classe ouvrière un instrument d'émancipation et non de diversion : il faut que les syndicats restent unis en dehors d'elle, s'ils ne peuvent l'être au dedans.

Le citoyen Koch, conseiller municipal, rappelle l'origine de la Bourse du Travail. L'idée de cette institution a été émise sous l'ancien conseil. Ses promoteurs voulaient qu'on l'établît sur une base plus large, que les bâtiments fussent plus spacieux. Le maire dit qu'il fallait se contenter de faire un essai.

Le but de la Bourse du Travail, n'était pas seulement la réunion des syndicats, mais l'établissement d'une statistique du travail.

Si l'administration de la Bourse n'a pas étalé de travaux de statistique, c'est qu'elle n'avait plus les moyens de le faire.

D'autre part, la municipalité détache le bureau de placement des dames : voici les motifs de cette décision. Le syndicat des dames réunies avait envoyé une déléguée, l'administration de la Bourse du Travail en a nommé une autre; elle était dans son droit, car il lui appartenait de nommer les employés des deux sexes pour les bureaux de placement.

La municipalité a en outre détaché de la Bourse, le bureau de placement des garçons limonadiers; elle détacherait successivement tous les syndicats qui doivent se concentrer à la Bourse du Travail.

Le citoyen Cagnon remarque que le dire du citoyen Koch est identique à celui du citoyen Pagot, dans la séance du 16 janvier.

Il propose le rejet de toute annuée de la part de la municipalité et l'envoi d'un dernier ultimatum en faveur de l'indépendance de la Bourse.

Le citoyen Koch rappelle que si la minorité du conseil s'était retirée tout d'abord devant la situation qui lui était faite, elle n'aurait rien obtenu. On n'acquiesce la force que par la patience. Il faut que les syndicats donnent un nouveau mandat aux administrateurs de la Bourse du Travail.

Le citoyen Koch déclare qu'il n'acceptera jamais, que des ouvriers, un mandat quelconque à la Bourse du Travail.

Le citoyen Pataud parle en faveur de l'évacuation.

Le citoyen Colliard demande à l'assemblée de trancher vivement la question, si l'administration de la Bourse du Travail n'est pas parfaite, il y en a bien d'autres à Lyon avec lesquelles elle pourrait subir une comparaison avantageuse.

L'orateur rappelle les vexations dont a été victime la Bourse du travail; il a vu le trésorier presque obligé d'apporter son lit à l'Hôtel-de-Ville pour obtenir de l'argent.

L'administration de son côté a cherché par ses employés à créer des syndicats mixtes pour les amener à la Bourse du travail et provoquer ainsi la division.

L'opinion de chacun est faite; mais il faut qu'elle soit formulée avec calme; il faut que la Bourse du Travail donne au Palais-Bourbon, pour déjouer les espérances de ceux qui comptaient sur des troubles.

En terminant, l'orateur propose que la détermination qui sera prise soit portée à la municipalité par les conseillers prud'hommes.

Le citoyen Charvet appuie la proposition Colliard et accepte, au nom des conseillers prud'hommes, de porter à l'administration municipale les décisions de l'assemblée.

Le citoyen Masson, conseiller prud'homme, vient demander quelques explications sur le remplacement de la citoyenne Vincent.

Cette question provoque un assez vil tumulte qui empêche la clarté du vote rendu, et qui provoque l'évacuation.

Une discussion un peu confuse s'engage entre les citoyens Péronin, Rabut, Colliard, Rocher et Dufeu sur la position de la question.

Finalement la réunion décide à la presque unanimité : 1° L'évacuation de la Bourse du Travail; 2° Les conseillers prud'hommes sont chargés de porter à la municipalité les décisions de l'assemblée; 3° Un délai de 15 jours est accordé aux syndicats pour exécuter cette décision.

La séance est levée à 4 heures 1/2, aux cris de : « Vive la Révolution sociale ! »

ASSOCIATION HORTICOLE LYONNAISE

Cette société vient de procéder à la distribution des récompenses obtenues pour apports sur le bureau aux séances. On sait qu'à l'extérieur des grandes expositions d'horticulture qu'elle organise à Lyon, l'Association horticole lyonnaise œuvre, à chacune de ses réunions mensuelles, des concours en faveur des légumes, fleurs, fruits nouveaux ou bien cultivés. Les produits présentés sont récompensés en primes de valeurs diverses. A la fin de chaque année l'addition des primes donne droit à des médailles. Des récompenses de même ordre sont attribuées aux auteurs des meilleures notes parues dans le Bulletin. Voici la liste des médailles ainsi décernées :

Médaille de vermeil grand module. — M. Gagnin, à Cluny (Saône-et-Loire). Médailles de vermeil. — MM. Colomb, à M. Guimet; Vallà, à Oullins; Berthier, à La Pape. Grandes médailles d'argent. — MM. Comte, Liabaud, Molin, de Lyon, et Dury, à Micon. Médailles d'argent. — MM. F. Morel, Labryère, J. Jacquier, Masson, à Lyon; Ch. Albert, à Chambéry; David, à Saint-Cyr; Guillet, à Grézieu-la-Varenne; Bernardin, à Couzon; Lorton, à Bourgoin; Corbin, à Lachassagne; Dinnat, à Belley; Calvat, à Grenobles. Médailles de bronze. — MM. Jamin, Beyer-Lamaud et Musset, Rolland, Hérand, Favre, Bernaix, Crozy, Bouchardat aîné et Bouchardat jeune, Ponce, Chérad, Renat, Rochon, Dubreuil, Jaquet, Reboul, Lavenir, Rivoire, Devillat et Th. Denis.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Lundi, 25 Janvier, 25^e jour de l'année. Nouvelle lune le 29; premier quartier le 5. Soleil : lever, 7 h. 42; coucher, 4 h. 43.

De Lyon à Nice. — La compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, organisera pour le 25 février, un train de plaisir pour Nice, au prix, aller et retour, de 53 francs en 2^e classe et de 39 francs en 3^e classe. Le train partira de Lyon le 25 février, à 14 heures 40 du soir, arrivera à Marseille le 26, à 8 heures 58 du matin, et à Nice, à 3 heures 45 du soir. Il repartira de Nice le 2 mars, à 1 heure 5, pour arriver à Lyon le 2, à 4 heures 30 du matin.

La blessure ne parait pas dangereuse; on a réussi à extraire le projectile qui s'était logé dans la bouche, aussi le jeune désespéré pourra-t-il sortir dans quelques jours complètement rétabli.

Ce jeune fou a parait-il profondément regretté de s'être manqué. « J'ai aimé encore cette femme, disait-il en parlant de sa maîtresse, si elle ne revient pas, je recommencerai et visera mieux. » Les quelques jours passés à l'hôpital lui servaient probablement de calmant.

Vol. — Hier soir, à dix heures, M. Fouillet, épicière, rue Tolozan, 16, a été victime d'un vol. Une bande de jeunes gens de 15 à 16 ans, inconnus dans le quartier, ont dérobé à l'épicerie de ce marchand un local de bonbons valant trois francs environ.

M. Fouillet, se mit à la poursuite des voleurs, mais les bonnes jambes de ceux-ci leur permirent d'échapper à une correction qu'ils avaient bien méritée.

Vol domestique. — Depuis quelques temps, M^{me} Dufour, propriétaire de l'hôtel de l'Univers, cours du Midi, 27, s'apercevait de nombreux vols de vin vieux dont elle était victime.

Elle établit un contrôle sérieux qui aboutissait hier à l'arrestation des nommés Oscar Freymond, 24 ans, cocher, place Bellecour, 7, Henri Freymond, 49 ans, garçon de chambre cours du Midi, 27, et Hilaire Calvier, 20 ans, aide-cuisinier, cours du Midi, 36.

Tous les trois étaient employés de la maison. Une quatrième arrestation a été faite dans la soirée par M. Brant, commissaire de police du quartier Perrache.

C'est celui du soldat Marius Chavannes, 21 ans, ordonnance du gouvernement militaire de Lyon.

Ce dernier a été laissé à la disposition de l'autorité militaire et écroué à la prison militaire des Recluses.

Chavannes appartenait depuis novembre dernier à l'armée d'avant son incorporation, il était cocher à l'hôtel tenu par M^{me} Dufour. C'est pour complicité de vol qu'il a été écroué.

Arrestations. — Le service de la Sûreté a écroué, dans la journée d'hier, les nommés Marius Charlet, 27 ans, garçon de café, rue Rabelais, 71, et François Bouchat, 33 ans, garçon, sans domicile.

Le premier a été condamné récemment par le tribunal correctionnel de Marseille pour outrages aux agents et vol.

Bouchat est recherché par le parquet de Bourgoin, sous l'inculpation d'abus de confiance.

Dans la rue. — A 7 heures du soir, on a reçu à l'Hôtel Dieu M^{me} Catherine Jandy, demeurant rue de la Madeleine, et que deux gardiens de la paix avaient trouvée malade place Bellecour.

A 10 heures du soir, M. François Brun, 65 ans, ouvrier cordonnier, rue Molière, 165, s'est trouvé indisposé en passant rue Bassedu-Port-au-Bois.

En proie à de vives souffrances, le malade, qui ne pouvait indiquer son domicile, a été transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis d'urgence.

Gamellerie. — M. C..., jardinier, chemin du Greillon, aperçut hier soir, à 10 heures, en rentrant à son domicile, une bande de garnements qui lançaient des pierres contre les carreaux des verrières de la montée de l'Observatoire.

M. C., prévenant les gardiens de la paix du poste voisin; mais, lorsqu'ils arrivèrent, les jeunes écervelés avaient déjà disparu.

Cinq lanternes ont été complètement abîmées par eux.

Chute. — En passant sur le pont du Midi, M. Marc Rollet, a fait un faux pas et est tombé de toute sa hauteur sur la chaussée. Dans sa chute, il s'est fait une assez forte blessure à la tête.

Relévé par les personnes présentes, il a été conduit dans une maison voisine, où il a reçu les premiers soins, et a été ensuite emmené à son domicile, quai Claude-Bernard, 32.

Vol. — Un marchand de charbons du cours Charlemagne, M. Béchet, s'était aperçu de la disparition de son porte-monnaie, contenant une somme de 30 fr.

Ses soupçons se portèrent aussitôt sur un de ses employés, le sieur Daniel Vial, sans domicile fixe.

Cet homme a reconnu être l'auteur du vol. Il a été arrêté et mis à la disposition du commissaire de police du quartier Perrache.

que le ministre portait sur lui, parti soudainement. M. Stambouloff a été légèrement blessé à la cuisse droite. Cette blessure ne donne aucune inquiétude.

Soňa, 24 janvier. M. Stambouloff est réellement malade, non de sa blessure qui est insignifiante, mais de l'émotion qu'il a éprouvée en se sentant blessé.

Il s'est jeté hors du train en criant : « A l'assassin ! » et les personnes qui l'accompagnaient ont eu beaucoup de peine à lui faire comprendre qu'il était victime d'un simple accident.

LE TRAITÉ ITALO-SUISSE

Berne, 24 janvier. Les négociations engagées à Zurich, entre l'Italie et la Suisse, en vue de la conclusion du traité de commerce, sont suspendues.

Les délégués italiens ont télégraphié pour demander de nouvelles instructions.

EN EGYPTE

Paris, 24 janvier. Un accord a été conclu entre le gouvernement égyptien et le gouvernement français, avec l'assentiment de l'Angleterre au sujet de la question des patentes en vue de l'abolition des corvées.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Fédération nationale des syndicats ouvriers. — Réunion du bureau, lundi soir, à huit heures. — Urgent.

Chambre syndicale des ouvriers cordonniers. — La chambre syndicale invite les ouvriers de la maison Lepoint et Grés, monteurs, finisseurs et machinistes, à assister à une réunion qui aura lieu lundi 25 courant, à huit heures du soir, au siège social, rue Duguesclin, 172, pour une question qui les intéresse.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Groupe anarchiste de Lyon. — Tous les camarades sont invités à se trouver ce soir lundi, 25 courant, à 8 h., salle Marcelin, avenue de Saxe, 105.

Société de tir de l'armée territoriale. — MM. les tirailleurs et MM. les membres de la société de tir de l'armée territoriale, sont priés de rendre les derniers devoirs à leur camarade Henry Boel, capitaine au 109^e territorial. Le convoi partira du domicile mortuaire, 27, cours Morand, aujourd'hui 25 janvier, à 9 h. 3/4.

SPECTACLES D'AUJOURD'HUI

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, à 8 h. — Hamlet, grand opéra en cinq actes.

Théâtre des Célestins. — 7 heures 1/2. — L'Abbaye des Mariniers.

Théâtre-Bellecour. — Aujourd'hui, à 8 h. — En matinée, à 1 h. 1/2, même spectacle.

Casino et Scala. — Spectacle varié tous les soirs.

Casino Rancy. — Aujourd'hui à 8 heures, grande représentation variée. Les jeudis, dimanches et fêtes, représentation à 8 heures.

Concert National, cours Gambetta, 35 (ancienne brasserie Corrompt). — Tous les soirs, à 8 heures, grand concert spectacle.

Théâtre Guignol (Galerie de l'Argue). — Tous les soirs, spectacle varié, parodies d'opéras, pièces du répertoire.

Théâtre des Fantoches, cours du Midi. — A 8 heures, grande représentation.

Guignol du Caveau (place des Célestins). — Tous les soirs, spectacle varié.

Muséum anatomique, cours du Midi. — Visible tous les jours à partir de neuf heures du matin. — Chefs-d'œuvre nouveaux.

Variétés

L'Éducation Jésuitique

LE COLLÈGE DE VAUGIRARD (SUITE)

Les retraites spirituelles

Trois jours après la rentrée des classes, dès que tous les élèves sont casés par divisions, classes et sections, qu'ils ont commencé à connaître la règle de la maison, règle qui se fait plus douce les premiers jours, dès que les premiers étirements, les premières tristesses des nouveaux sont calmées, comme une retraite spirituelle.

Cette retraite consiste en quatre jours de prières, d'exercices religieux de toutes sortes, agrémentés de sermons qui serviront, par leur gradation habile, à former ces jeunes petits cœurs encore ignorants de l'astuce des hommes en général et des jésuites en particulier.

Les premiers sermons — que les élèves reproduisent comme devoirs, — traitent de la prière, de la grâce divine, du paradis, des anges... Mais les sermons suivants sont effrayants. Ils traitent de l'enfer — de l'éternité, de la mort — avec mise en scène.

Jamais les pères ne préchent en chaire. Ils restent debout, le dos tourné à l'autel, bien en face des élèves.

Les sermons terribles se font le soir, la chapelle est rendue sombre; seuls, l'autel et le prédicateur sont en pleine lumière, et les paroles terrifiantes, tombant lentement dans l'obscurité, ont un effet inouï.

Il parle longtemps, le père, il dit des choses longuement étudiées, c'est vrai, mais portant juste et produisant l'effet voulu. Il s'étend longuement sur l'enfer et ses supplices, longuement aussi sur le purgatoire, puis il s'occupe de l'éternité.

Et les élèves commencent à avoir peur.

Par la terreur !

« L'éternité, s'écriait un jour le père Chauveau, alors recteur de Vaugirard, l'éternité ne peut être définie que par ces mots : ce qui ne finira jamais ! »

« Supposez cependant une boule de fer de la grosseur de la terre, supposez encore une mouche venant tous les dix mille ans frôler de l'aile la surface de cette boule; quand par ce frottement si léger et si rare la boule serait usée, réduite à une paillette infime, l'éternité ne commencerait même pas, et les supplices des damnés continueraient toujours ! »

Et après ce bel excès d'éloquence, il reprenait devant les élèves frissonnants : « Et c'est la mort qui nous jette dans l'éternité, la mort qui nous suit partout, veille à notre chevet, s'assied à notre table, la mort qui chaque jour fait des millions de victimes, qui, en la seconde où je vous parle, fauche peut-être mille existences. »

Et il poursuivait devant les pauvres petits attentifs : « Mais Dieu frappe surtout les rebelles et les impies; il veille sur ses serviteurs dociles ! »

Puis cette péroraison : « Tous les ans, ô mon Dieu, vous frappez une victime parmi nos chers enfants ! Lequel cette année sera frappé ? Vous seul le savez ! Mais plutôt que de frapper l'enfant, frappez plutôt le père ; — frappez dans les rangs de vos servants, — ils en seront heureux, mais épargnez nos jeunes disciples ! »

(Textuel) Les élèves claquant des dents sont remplis d'admiration pour ces braves pères, qui résistent pas à sacrifier leur vie pour sauver leurs enfants.

Et la nuit, dans le dortoir, ce ne sont qu'allées et venues d'élèves épouvantés, se croyant près de mourir et cherchant le père qui les console et les tranquillise.

Et il y a de quoi faire peur, surtout aux jeunes, avec les histoires de morts subites, de ruptures d'anévrisme, d'étouffements, etc., etc., dont le prédicateur émaille son discours.

La Confession générale

Le lendemain de ce sermon a lieu la confession générale, et les pauvres petits, même les barbons terrorisés, étaient leurs plus minimes peccadilles, et le père en fait son profit.

On eût un gamin de dix ans qui ne s'était jamais confessé et qui, prévenu qu'à la fin de la retraite il devrait, comme les autres, faire une confession générale de toute sa vie, fut tellement épouvanté qu'il courut s'enfermer dans les cabinets et qu'on ne put l'en faire sortir qu'en brisant la porte.

Un autre de neuf ans, ayant préparé son examen de conscience d'après un missel, ne vit-il pas s'accuser d'avoir été dur avec ses inférieurs et d'avoir falsifié les bulles du pape !

Enfin, dès le jour de la confession, l'enfant est vaincu. Le père est le maître et restera le maître jusqu'à la fin de la dernière année d'études, parfois même après, car tel est l'empire que ces hommes exercent, qu'ils parviennent à garder de l'influence sur leurs anciens élèves.

« Sic ut baculum »

Pour entretenir d'ailleurs une crainte salutaire dans le collège,

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ

Ancien chef de service de la Sûreté

Elles ne s'étaient pas parlées en se croisant près de la fosse ; mais, aux regards...

Je pris mes dispositions, pour voir mes agents à distance.

Les deux personnages mystérieux se rejoignirent et, silencieusement, descendirent la rue de la Roquette.

En passant auprès du Dépôt des condamnés, dit la Grande Roquette, l'homme s'arrêta devant les cinq pierres sur lesquelles on dresse l'échafaud, et montra du doigt l'endroit fatal à sa compagne, qui fit un mouvement de terreur involontaire.

Pour moi, la mimique de l'homme se traduisait par ces mots : « Sa tête serait tombée là. »

A la place de la Bastille, tous les deux montèrent dans l'omnibus se rendant à Grenelle.

Agiles comme deux écureuils, Ringué et Champy grimperent en même temps sur l'impériale.

La lourde voiture se mit en marche. — Qui allons-nous suivre maintenant, bourgeois ? demanda mon cocher.

— L'omnibus. — A la bonne heure ! filer un omnibus, c'est dans les goûts de Reinette... C'est ma jument. « L'omnibus, qu'elle se dit, ne va pas trop fort, et ça marche assez pour permettre de trotter... » Elle n'aime pas aller au pas, ma Reinette.

Au claquement de langue de son maître, Reinette partit au petit trot, réglant son allure sur celle de l'omnibus, sans l'approcher de trop près, ralentissant quand il s'arrêtait aux stations, pour prendre ou déposer des voyageurs en route.

A la station de la place Cambronne, les deux inconnus descendirent et s'engagèrent dans la rue Croix-Nivert.

Fidèles à la consigne, mes deux agents marchèrent à leur suite, l'un flânant l'autre.

Pensant que ces mystérieuses personnes s'approchaient du terme de leur voyage, je quittai ma voiture, et je pris la place de Ringué, qui marchait en tête.

Sur un signe que je lui fis, Champy se plaça à une cinquantaine de mètres derrière moi, et Ringué, conservant le

même espace entre lui et son collègue, ferma la marche.

En arrivant dans la rue du Théâtre, les deux personnages entrèrent dans une maison ayant, au fond d'un jardin, un petit corps de bâtiment isolé.

Tirant un clé de sa poche, la femme ouvrit la porte de cette habitation et entra la première. L'homme la suivit.

J'avais hâté le pas et je pénétrai presque en même temps qu'eux dans le logement. D'un signe de la main j'avais fait arrêter les agents dans la rue.

— Que désirez-vous ? demanda l'homme, en me toisant d'un regard peu bienveillant.

— J'ai à vous parler, répondis-je ; je suis le commissaire de police du quartier de l'Odéon.

Cet homme et cette femme se regardèrent stupéfaits et atterrés.

— Nos précautions ont été inutiles, murmura la femme.

— Tranquillisez-vous, madame ; je n'ai plus mission d'éclaircir le mystère dont s'est entouré le criminel qui s'est suicidé et auquel vous venez de dire un adieu suprême. Le rôle de la justice s'est terminé au bord de la fosse.

Vous venez du cimetière ; vos yeux sont encore rougis par les larmes... Je ne me trompe pas... Voirbo était votre fils ?

— Hélas ! oui, monsieur.

— Quand et comment, avez-vous appris son arrestation et son suicide ?

— Lundi dernier, j'ai reçu la visite d'un envoyé de la préfecture de police. Il venait m'informer que mon malheureux fils était arrêté pour des motifs d'ordre

politique et qu'il s'était donné sous le faux nom de Voirbo.

Hier, dans la soirée, ce même individu est revenu m'apprendre la vérité sur la cause de l'arrestation de Pierre et en même temps son suicide. Il m'a fait connaître l'heure et le lieu de l'enterrement.

— Et vous n'avez pas revu cet inconnu au cimetière ?

— Je crois qu'il y était. A l'ouverture de la porte du Père-Lachaise, ce matin, mon... monsieur et moi nous sommes entrés, et en attendant l'arrivée des convois, nous rôdions isolément, à travers les tombes. Je voulais savoir, sans rien demander à personne, où serait enterré le... Pour la justice, pour vous, Monsieur, c'était un grand criminel... pour moi, c'était mon fils !

En me cachant derrière les mausolées, j'ai vu dans une allée latérale, près de la fosse commune, où se portaient constamment mes regards, un homme en tenue d'ouvrier margabrier, il en avait même les outils : un marteau à la main et un ciseau sous le bras. J'ai cru reconnaître en lui l'homme qui, à deux reprises différentes, était venu ici me parler de Pierre. Cependant, je n'ai pas osé l'acoster.

— Il ne s'est point approché de vous, pour vous désigner le corbillard ?

— Non, monsieur.

— Qui vous dit alors que le corps que vous avez vu inhumer était celui de Voirbo ?

— Mon cœur, monsieur... Une mère ne se trompe pas devant le cadavre de son fils. Du reste, le corbillard était fa-

cilé à reconnaître... Personne ne le suivait...

— Et monsieur, qui est-il ? repris-je en me tournant vers l'homme inconnu qui avait assisté à l'enterrement sans proférer une parole.

— Le père... naturel de celui que vous appelez Voirbo, répondit cet individu.

Je le fixai un instant. Sa figure ne m'était pas inconnue ; je voulais me rappeler où je l'avais vu.

Il comprit ma pensée, car il me dit :

— Ne cherchez pas, monsieur le commissaire. Voici dans quelles circonstances vous m'avez connu :

Vous étiez alors secrétaire au Contrôle général de la Préfecture de police... et, par ordre du ministre de la justice, votre chef, M. Nusse, avait été chargé de faire sur mon compte une enquête, à la suite de laquelle j'ai été révoqué de mon emploi.

— Je me souviens... Vous étiez l'exécuteur adjoint des hautes-œuvres de la ville de... ?

— Oui, monsieur.

— Et maintenant ?

— Maintenant... maintenant... je suis l'un des aides du bourreau de Paris.

— Ah ! je comprends enfin l'expression de terreur de Voirbo, lorsqu'il m'a fait connaître qu'un jour, dans un mouvement de colère, vous lui auriez dit, en lui montrant le poing : « Toi, tu ne périras que de ma main !... »

— Et cette fatale prédiction pouvait se réaliser. Heureusement qu'il a préféré se rayer lui-même du nombre des vivants !

FIN

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel illustré Paraisant les 1er et 15 de chaque mois Abonnement : 12 francs par an Un numéro 75 centimes

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 15 JANVIER 1902 TEXTE : Chronique syndicale. — La Chambre syndicale des entrepreneurs de Lyon et des Meubles... Les Syndicats... Procédé norvégien d'injection des bois... Question de jurisprudence... Tracé des nouvelles artères... La tour de l'Exposition de Chicago... A propos du quartier Grôlée... Les nouvelles mairies... Eléments d'électricité industrielle... Le nouveau projet des eaux... Documents relatifs à la reconstruction du quartier Grôlée... Résultats et mises en adjudication... Les annonces et les abonnements sont reçus à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, et dans ses succursales.

VERMOREL

CONSTRUCTEUR A VILLEFRANCHE (Rhône)

Défense contre le Phylloxéra

MATÉRIEL COMPLET PALS INJECTEURS PERFECTIONNÉS

Sulfure de Carbone Pompes à vin. — Alambics Charrues-Vigaeonnes

DEMANDER LES TARIFS

Nouveau Journal Financier Paraisant tous les Samedis 82.000 ABONNÉS 16 Pages de Texte

Maladies L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans, pour la guérison radicale des écoulements de deux sexes. Il réussit toujours. — Prix : 2 fr., franco, 3 fr.

A VENDRE d'occasion PETIT PRESOIR en très bon état S'adresser PETITS DOCKS du COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon.

THE DES MANDARINS contre l'INFLUENZA PRIX : Boîtes de 500 grammes... 8 francs

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique

ANNUAIRE GÉNÉRAL DU COMMERCE DE LYON et du Département du Rhône (INDICATEUR FOURNIER) Fondé en 1869 ÉDITION DE 1902

ETAT-CIVIL DE LYON MARIAGES Premier arrondissement. — M. Cordier, employé, Hôtel de Ville et Mme Magnand, sans profession, rue du Plat, 24.

Mlle Godinot, sans profession, rue des Maronniers, 2. — Tronchon, cocher, à Vieu (Ain), et Mlle Dupont, cuisinière, 8, rue des Maronniers. — M. Pouillon, serrurier, 33, rue des Remparts-d'Ainay, et Mlle Kütler, sans profession, à Montferand (Puy-de-Dôme).

sous-officier au 96e, fort Lamothe, et Mlle Grand, ménagère, à Entraignes. — M. Guillier, corroyeur, rue Tête-d'Or, 85, et Mlle Dupuch, papetière, montée des Epies, 8.

profession, à Genève. — Durand, jardinier, rue Desaix, 8, et Mlle Duclairioir, laitière, rue Trois-Maries, 7. — Galland, gardien, à Vienne, et Mlle Gairaud, cuisinière, quai de la Guillotière, 14.

nisseur, rue Bossuet, 29 et Mlle Silvent, couturière, rue Pierre-Corneille, 65. — M. Courtilier, marchand de parapluies à Morant et Mlle Mollier, ouvrière, rue Boileau, 58.

Troisième arrondissement. — Pierre Godard, sans profession, 78 ans, rue Cornu-de-Cerf, 22, f. 8 h. — Veuve König, née Sicot, 78 ans, rue Cornu-de-Cerf, 22, f. 8 h.